LES PRIVATISATIONS EN ÉGYPTE

Incroyable similitude avec l'Algérie !

L'économie égyptienne des années 1960 est fortement marquée par le nationalisme nassérien et, bien évidemment, le secteur public y joue un rôle déterminant. Les entreprises publiques en Egypte réalisent l'essentiel du PIB du pays et leur gestion est à l'instar des modèles d'économie de commandement de type soviétique, centralement administrée.

Au début des années 1970 et sous l'effet du processus de mondialisation libérale de l'économie qui commence, l'économie égyptienne est en pleine crise : croissance négative, chômage, endettement interne et externe. Le gouvernement égyptien ne peut éviter de faire le constat public de la faible performance de ses entreprises publiques et la dégradation, bien qu'encore lente à l'époque, de ses équilibres macro-financiers.

Il établit, par ailleurs, que ces entreprises publiques s'enfoncent dans une série de problèmes graves : baisse du taux de rendement interne, détérioration de la valeur de l'actif net, augmentation du découvert bancaire et de la dette et du service de la dette.

La spirale découvert-dette-déficit est en marche et le secteur public économique est en pleine récession (on croirait lire la situation qui prévalait en Algérie !) Le gouvernement égyptien décide la restructuration organique et financière des entreprises publiques (eh oui !). Les premières mesures qui sont prises ne visent pas encore à remettre en cause la propriété publique des entreprises, elles cherchent plutôt à réformer ces entreprises, à les réorganiser et à les restructurer. (même séquencing qu'en Algérie !)

C'est donc le début des assainissements financiers répétitifs qui alourdissent, pour le Trésor, le fardeau de la dette publique.

La libéralisation et l'ouverture de l'économie égyptienne engagées par l'Infitah de Anouar Assadate inscrivent pas encore clairement la nécessité de privatiser les entreprises publiques même si cette option n'est pas entièrement absente au moins au niveau des déclarations d'intention.

En 1991, une loi est promulguée qui réorganise le secteur public économique : les entreprises publiques sont organisées en holdings et filiales. 27 holdings sont créés regroupant 314 filiales. L'Etat délègue ses pouvoirs de propriétaire aux holdings qui jouissent d'une autonomie de gestion et qui sont soumis à l'autonomie financière. Les dirigeants des holdings signent avec l'Etat des contrats de performance qui définissent les objectifs à atteindre.

Un bureau technique rattaché au ministre du Secteur public est créé. Il est chargé d'assister le ministre dans ses missions de suivi des programmes de holdings et de privatisation des entreprises publiques.

En février 1993, les holdings sont réorganisés et leur nombre passe de 27 à 17. Les entreprises publiques sont classées en trois catégories :

1- Les entreprises performantes éligibles en priorité à la privatisation.

2- Les entreprises confrontées à des problèmes nécessitant des actions de restructuration.

3- Les entreprises lourdement déstructurées.

(Incroyable ! On croirait lire un document économique algérien !)

Les holdings sont chargés dans un premier temps de concevoir, en relation avec le ministère du secteur public, un programme de restructuration organique et financière des entreprises publiques et d'en suivre l'application. Le gouvernement égyptien présente la réforme du secteur économique public comme une action de redressement des entreprises dont il est le propriétaire sans obligation de privatisation. Cette réforme touche à deux volets : une restructuration industrielle avec ses aspects organisationnel, technique et technologique, et managérial (la restructuration organique de Brahimi, chez nous, et le travail de filialisation entamé par les holdings, une restructuration financière visant à assainir les finances des entreprises publiques par un apport de capitaux soit de la part de l'Etat, soit de la part des nouveaux actionnaires nationaux et étrangers, soit des deux à la fois. Le principe de base retenu par les holdings consiste à n'assainir financièrement une entreprise publique que sur la base d'un véritable plan de redressement interne à l'exécution duquel s'engage celle-ci (les fameux PRI chez nous !)

Ainsi, dans un premier temps, et comme le préconisait le programme de réformes de Mouloud Hamrouche chez nous, la crise de performance des entreprises publiques est gérable par une simple restructuration et une réforme qui consiste à leur imposer des critères de gestion identiques à ceux auxquels sont soumises les entreprises privées. Cette solution sera d'autant plus efficace, pensait-il, qu'une ouverture de capital sous forme de partenariat avec des investisseurs étrangers est mise en œuvre par les holdings (mais quel est donc cet inspirateur commun aux Egyptiens et aux Algériens ?)

A leur début, les réformes économiques engagées en Egypte, notamment dans leur volet relatif aux entreprises publiques, n'étaient pas aussi radicales que celles qui étaient mises en œuvre dans les pays d'Europe centrale et orientale. Mais ce «réformisme soft», pour reprendre l'expression d'un économiste égyptien, n'a pas produit les résultats espérés et les déficits financiers du secteur public économique continuaient d'augmenter (même processus, mêmes résultats en Algérie !)

Le gouvernement égyptien remet alors à l'ordre du jour le programme de privatisation qu'il avait géré jusque-là avec précaution, craignant sans doute de trop fortes résistances des travailleurs inquiets de leur avenir.

Trois objectifs principaux sont fixés à ce programme de privatisation :

1- Réduire le déficit du Trésor public généré en grande partie par des assainissements répétitifs d'entreprises publiques non performantes.

2- Relancer l'investissement notamment dans le secteur industriel.

3- Etendre le secteur privé pour le rendre dominant dans l'économie.

A ses débuts, le programme prévoyait la privatisation de 25 entreprises publiques par an pendant 5 ans.

Mais jusqu'en 1993, aucune privatisation n'a eu lieu et depuis cette date seules quelques cessions de parts minoritaires et quelques ventes à des salariés ont eu lieu.

En 1996, le gouvernement égyptien décide d'accélérer le processus

Par Abdelmadjid Bouzidi
abdelmadjidbouzidi@yahoo.fr

(comme l'avait décidé, chez nous, M. Temmar ?!), 93 entreprises sont mises sur le marché mais seules 33 d'entre elles ont connu une cession de capital minoritaire (10 à 20% et dans la plupart des cas, à des salariés à des conditions préférentielles).

A ce jour, les privatisations des entreprises publiques en Egypte progressent à un rythme bien lent (comme en Algérie !).

Les raisons de l'échec sont nombreuses : réticences idéologiques, résistances syndicales, administrations bureaucratiques en charge de l'exécution du programme, absence de véritables investisseurs décidés à reprendre ces entreprises. Tout comme en Algérie, les privatisations des entreprises publiques en Egypte ont révélé les blocages idéologiques auxquels se heurte un pouvoir ayant prospéré sous le régime de l'économie étatique centralement planifiée et disposant d'une rente appréciable.

Pourtant, aussi bien en Egypte qu'en Algérie, un programme de privatisation des entreprises publiques, exécuté dans la cohérence, est tout à fait possible comme il l'a été dans les anciens pays socialistes : les démarches, les méthodes, les instruments juridiques existent et ont montré leur efficacité.

Alors pourquoi ces échecs répétés en Egypte et en Algérie ?

A. B.

POUSSE AVEC EUX !

Les guerres prêt-à-porter !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com
hlaalam@gmail.com

La France accueille Boumediene à bras ouverts.

Les temps changent…

Que voulez-vous ! On a les guerres qu'on peut. Et en ce moment, faudra bien que nous nous contentions de celle qui vient d'être mise sur le marché. Une guerre Ziari – Hanoune. Faut vraiment que les magasins du régime soient en rupture de stock critique pour qu'on nous oblige à consommer un «bras de fer terrible» entre le président de l'APN et la patronne du Parti des travailleurs. J'ai tout de même vu et connu plus fratricides combats et affrontements ! D'un côté, le 3e personnage de l'Etat sur l'échelle préfabriquée du système. Un homme qui est à l'initiative parlementaire et à la hardiesse novatrice ce qu'est le presse-purée mécanique à la cuisine moderne et au 21e siècle. De l'autre, une leader politique qui peut passer en 24 heures du trotskysme le plus «orthodoxe» à l'alliance avec le national-islamisme, en passant par des arrangements politiques avec l'establishment, dans son acception la plus bourgeoise. Faut le faire, tout de même ! Attention ! Ne croyez surtout pas que c'est donné au premier venu. Y a des années d'entraînements derrière tout cela. Des efforts. De l'abnégation. De l'assiduité. De la ténacité. Et une sacrée dose de culot ! Parce qu'il en faut du culot pour jouer à l'opposant sans jamais désigner nommément ni incriminer directement le fondement même du système rentier, celui qui par sa fonction le symbolise de fait, le président en exercice du régime. Et il faut tout autant de culot, sinon plus pour tenter de fourguer à l'opinion une Assemblée fonctionnant «selon les normes universellement admises en matière de débats parlementaires». Alors, oui ! Si c'est cela la «guerre», la mère des batailles du moment, entassons-nous dans les gradins pour y admirer les combattants et y mesurer leur «férocité». En faisant tout de même attention à nos … zygomatiques, devenus tellement fragiles parce que sollicités jusqu'à l'abus ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.

www.tacervellesarrete.blogspot.com